

Lyon, le 25 février 2008

Messieurs les Présidents des associations :

- La Ville à vélo
- Les droits du piéton
- Lyon Vélo
- On roule où

J'ai bien reçu votre questionnaire et je vous prie de trouver les réponses que j'y ai apportées, avec sincérité.

La seule réponse Oui / Non ne permet pas toujours d'exprimer la réalité des engagements. C'est pourquoi j'ai souhaité, lorsque cela m'est apparu utile, de préciser les choses.

Je mettrai d'ailleurs une réponse en préliminaire à vos questions, puisque toutes sont précédées d'un « dans les deux premières années, vous vous engagez à... ».

Nos engagements valent pour la durée du mandat, c'est-à-dire 6 années.

Certaines choses seront réalisées en deux ans. Pour d'autres opérations, les temps d'étude conjugués aux temps des procédures obligatoires et au temps des travaux ne permettront pas d'aboutir avant 3, 4 ou 5 ans.

Et je ne voudrais pas tomber dans une forme de démagogie qui consisterait à dire que tout est réalisable dans les deux années, et que je serais prêt pour cela à m'affranchir des procédures et à être dans l'illégalité.

./.

Monsieur Nicolas IGERSHEIM
Association « La Ville à Vélo »
Président
10, rue St Polycarpe
69001 LYON

./.

Pour simplifier les choses, j'ai fait figurer quelques numéros sur le document joint en face des questions et des réponses qui nécessitent des commentaires.

(1) Je circulerai moi-même parfois à vélo, comme j'inciterai mon équipe élue et les agents de la Ville et du Grand Lyon à circuler à vélo. Je ne m'engage pas, toutefois, à ne circuler qu'à vélo.

(2) Dans la mesure de la faisabilité technique et ergonomique

(3) Je suppose que vous parlez de Saint Just, Fourvière, le plateau de la Croix -Rousse et Caluire, dont les collines sont desservies par des rames (ficelle, funiculaire).

(4) Pour nous, l'itinéraire Villeurbanne Lyon à vélo ne doit pas emprunter le cours Lafayette, chargé en circulation et donc désagréable pour des cyclistes, mais un itinéraire parallèle. Nous avons adopté, lors du Conseil de communauté du lundi 11 février dernier, un premier guide de la cohabitation Vélo/Bus qui constitue une base de travail.

(5) Oui pour les ponts Morand et Pasteur, en cours d'étude pour les ponts Churchill et Mulatière

(6) Une étude est en cours pour l'itinéraire Jaurès Saxe, non pour la rue Lafayette (cf réponse point 4)

(7) Signalisation au sol de l'entrée en zone 30

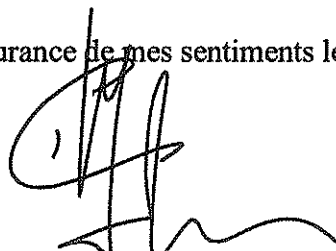
Enfin, en réponse à la question bonus....

Les projets les plus incitatifs pour développer la pratique cycliste me paraissent être les suivants (ils ne sont pas les seuls, mais votre question appelle un choix) :

- le funiculaire du tunnel de la rue Terme, pour la facilité qu'il procurera et pour son image incitative et innovante,
- l'extension de la zone 30, qui crée des conditions de sécurité incitatives à l'usage du vélo,
- les rives de Saône, avec l'itinéraire cycliste qui accompagne le projet de l'île Barbe (et plus haut) à la Confluence.

Je vous souhaite bonne réception de ces informations,

et vous prie de croire, Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs,



Gérard COLLOMB

Serez-vous un maire pro vélo ?



Merci de nous retourner ce questionnaire par courrier ou par mail :

La Ville à Vélo, 10 rue St Polycarpe, 69001 Lyon, lyonvilleavelo@fubicy.org

Question n°1

Etes-vous d'accord pour :

Généraliser les doubles-sens cyclables dans toute les rues à sens unique sauf exception justifiée

Oui Non

Si vous êtes élu, dans les deux premières années de votre mandat vous vous engagez à :

- a) Officialiser les double-sens cyclables pour toutes les rues en zones 30 actuellement en sens unique
- b) Développer des doubles sens cyclables sur tous les grands axes en sens unique
- c) Créer un double-sens cyclable de la rue St Pierre de Vaise

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Question n°2

Etes-vous d'accord pour :

Favoriser l'usage quotidien du vélo en adoptant une véritable politique de stationnement vélo

Oui Non

Si vous êtes élu, dans les deux premières années de votre mandat vous vous engagez à :

- a) Imposer dans toute construction neuve ou réhabilitée destinée au logement, la présence de garages à vélos équipés et sécurisés
- b) Installer des places de stationnement vélos à proximité de tous les endroits qui accueillent du public : bureaux de poste, perceptions, organismes sociaux, théâtres, salles de concert, salles de sport, centre commerciaux etc.
- c) Inciter les entreprises, les administrations, les établissements scolaires à s'équiper d'un garage à vélo sécurisé, de vestiaires et de douches pour le personnel et les élèves venant travailler ou étudier à vélo

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Question n°3

Etes-vous d'accord pour :

Promouvoir de façon plus active l'usage du vélo en agglomération

Oui Non

Si vous êtes élu, dans les deux premières années de votre mandat vous vous engagez à :

- a) Circuler vous-même à vélo et inciter les membres de votre équipe à faire de même
- b) A implanter une signalétique spécifique permettant de repérer la suite des cheminements cyclables interrompus.
- c) A diffuser plus largement les plans de cheminements cyclables

Oui Non (1)

Oui Non

Oui Non

Question n°4

Etes-vous d'accord pour :

Favoriser l'intermodalité Transports Collectifs/Vélo ?

Oui Non

Si vous êtes élu, dans les deux premières années de votre mandat vous vous engagez à :

- a) Aménager une vélostation à proximité immédiate des gares routières et ferroviaires
- b) Autoriser, aux heures creuses, le transport gratuit des vélos dans les tramways, métros et funiculaires
- c) Installer sur certaines rames des dispositifs de transport des vélos vers les collines de Lyon, Sainte Foy et Caluire

Oui Non

Oui Non (2)

Oui Non (3)

Serez-vous un maire pro vélo ?

la ville à vélo

Question n°5

Etes-vous d'accord pour :

Autoriser la circulation des cyclistes dans la totalité des couloirs-bus sauf exception justifiée?

Oui Non

Si vous êtes élu, dans les deux premières années de votre mandat vous vous engagez à :

- a) Tenir compte des recommandations du CERTU pour autoriser la circulation des cyclistes dans les voies de bus
- b) Autoriser la circulation des cyclistes dans le couloir bus du boulevard Vivier Merle
- c) Réaménager le couloir bus existant Cours Lafayette pour y autoriser les cyclistes

Oui Non

Oui Non

Oui Non

(4)

Question n°6

Etes-vous d'accord pour :

Entretien correctement les infrastructures cyclables

Oui Non

Si vous êtes élu, dans les deux premières années de votre mandat vous vous engagez à :

- a) Faire nettoyer régulièrement les pistes cyclables
- b) Veiller à une réfection régulière des marquages cyclables
- c) Veiller à une réelle prise en compte des cyclistes lors des travaux de voirie
- d) Verbaliser le stationnement illicite sur les aménagements cyclables

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Question n°7

Etes-vous d'accord pour :

Aménager prioritairement les grands axes et les pénétrantes routières en boulevards urbains apaisés où les points noirs auront disparu, et où piétons, cyclistes et transports publics reprendront leur place sur la chaussée ?

Oui Non

Si vous êtes élu, dans les deux premières années de votre mandat vous vous engagez à :

- a) remettre à double-sens et équiper de bandes cyclables ou couloirs mixtes bus-vélo la rue Garibaldi
- b) remettre à double sens et équiper de bandes cyclables ou couloirs mixtes bus-vélo les ponts Morand, Winston Churchill, Pasteur et la Mulatière
- c) réduire le nombre de voies automobiles pour aménager des bandes cyclables ou couloirs mixtes bus-vélo sur le cours Lafayette et l'axe Jaurès Saxe (suivant le modèle du cours Albert Thomas)

Oui Non

Oui Non

Oui Non

(5)

(6)

Question n°8

Etes-vous d'accord pour :

Aménager la zone 30 actuelle de dispositifs apaisant réellement les automobilistes.

Oui Non

Si vous êtes élu, dans les deux premières années de votre mandat vous vous engagez à :

- a) Installer aux entrées de zone 30 des signalisations dissuasives
- b) Rappeler par signalisation au sol la vitesse maximum autorisée
- c) Installer des dispositifs d'affichage de la vitesse des automobiles, et des radars
- d) Informer largement les usagers des respects mutuels que doivent engendrer la réalisation d'une zone 30

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Oui Non

(7)

Question bonus :

Pour se déplacer régulièrement à vélo, nos concitoyens ont aussi besoin de services et d'actions régulières de promotion/communication valorisantes. Le Grand Lyon a mis en place le système de vélo en libre-service et a soutenu la création de Pignon sur Rue, la Maison du vélo.

Si vous êtes élu, quel est votre projet-phare pour développer encore la pratique cycliste à Lyon lors du prochain mandat ? Réponse libre en annexe